

APPEL THÈSE COFINANCÉE HELORA-UMONS 2026

Dans le cadre du partenariat entre les CHU HELORA et l'Université de Mons, le comité de pilotage mis en place a décidé de lancer un appel pour une bourse de doctorat cofinancée, pendant 4 ans, par les 2 institutions.

1. Thématiques

Toutes les thématiques sont éligibles.

2. Eligibilité

Le.la candidat.e devra :

1° être détenteur.rice d'un diplôme de Master ou Master de spécialisation ou être diplômé en 2026 et avoir obtenu des cotes de cycles de bachelier et de master supérieures à 70% ou être dans le top 25% de leur promotion.

2° se consacrer à temps plein à sa thèse (non cumulable avec une autre activité).

3° être dans les conditions de défiscalisation

La thèse devra être encadrée par un binôme, promoteur.rice/co-promoteur.rice, constitué d'un chercheur de l'UMONS et d'un clinicien HELORA. Le.la promoteur.rice devra être détenteur.rice d'une thèse de doctorat et peut être issu de n'importe quel laboratoire/institut de recherche de l'UMONS.

3. Procédure de soumission et d'évaluation

Les dossiers de soumission devront être envoyés au plus tard le 15/02/2026 par email à CRHU@umons.ac.be

Le dossier de soumission devra contenir les éléments suivants :

1° le document reprenant les informations relatives au candidat (voir document attaché)

2° une description du projet en 10 pages maximum (objectifs, hypothèses et livrables ; état de l'art ; plan de travail et méthodologie ; calendrier).

3° le CV du.de.la candidat.e

4° l'avis favorable de la Direction des Ressources Humaines – DRH de l'UMONS (estelle.heyters@umons.ac.be) quant à la possibilité de défiscalisation du candidat.

Un comité d'évaluation composé de chercheur.ses de l'UMONS et de clinicien.nes des CHU HELORA sera chargé d'évaluer les dossiers. Les critères d'évaluation seront : l'excellence

du projet, l'excellence du candidat, l'environnement de travail et la plus-value du partenariat. Le Comité de pilotage effectuera le classement des dossiers et le.la candidat.e ayant été classé.e premier.ère devra ensuite déposer sa candidature à l'appel Action 2 bourses partiellement financées du CRECH. En cas de classement ex-aequo, le Copil pourra solliciter une interview des candidat.es et éventuellement des promoteur.rices.

4. Calendrier

15/02/2026 : Soumission des dossiers

Février/mars 2026 : évaluation ex-ante des dossiers

Fin mars 2026 : Sélection du.de.la candidat.e par le Comité de pilotage

Mi-avril 2026 : Soumission du dossier (Action 2 du CRECH bourses partiellement financées) au Conseil de faculté par le promoteur.rice UMONS.

06/05/2026 : Attribution des bourses par le Conseil de RECHerche de l'UMONS (CRECH)

Démarrage de la thèse : dès décision du CRECH

5. Contacts

CRHU@umons.ac.be

Si votre binôme UMONS/HELORA n'est pas complet ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires vous pouvez contacter CRHU@umons.ac.be